



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



6. Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (APCP) pour le pôle intergénérationnel et le parc public

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Les travaux de construction d'un pôle intergénérationnel regroupant les services petite enfance, et enfance de la commune, 18 logements locatifs aidés adaptés aux seniors, ainsi que des locaux mutualisés favorisant les interactions intergénérationnelles, et du parc public ont débuté respectivement fin 2021 et fin 2022. Ils ont été réceptionnés mi-2023.

Le Conseil municipal avait créé par délibération du 27 février 2021, une autorisation de programme pour cette opération, donnant lieu à des crédits de paiement répartis sur plusieurs exercices. Cette procédure permet d'améliorer la visibilité de ce projet à moyen terme en définissant une programmation des dépenses, et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices budgétaires.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La dernière mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement est intervenue le 18 mars 2024 et prévoyait qu'elle s'achève au 31/12/2024. La levée des réserves et l'émission par les entreprises des décomptes généraux et définitifs ayant pris plus de temps que prévu, il y a lieu de prolonger cette APCP d'une année. De plus, les montants soumis à l'approbation du conseil tiennent compte des régularisations comptables en lien avec les demandes de FCTVA 2025.

Une mise à jour des crédits d'autorisation de programme, et de crédits de paiement de l'opération est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-3 I,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 27 février 2021, du 28 février 2022, du 27 février 2023, et du 18 mars 2024,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

	AP/CP Opération Pôle intergénérationnel et parc public (E30-AP – 2301)					TOTAL AP/CP
	2021	2022	2023	2024	2025	
AP/CP	727 857,22	3 521 438,44 €	3 992 111,25 €	1 566 850,00	76 000,00	9 884 256,91
2031 - Frais d'études	222 909,44	114 084,95	1 200,00		16 000,00	354 194,39
2051 - Concessions et droits similaires			2 647,26			2 647,26
2128 - Aménagements de terrains	4 502,16	4 620,00	-			9 122,16
21318 - Autres bâtiments publics	500 445,62	2 805 604,05	2 840 808,43	921 000,00	60 000,00	7 127 858,10
2151 - Réseaux de voirie			259 595,40	95 000,00		354 595,40
21534 - Réseaux d'électrification			599,30			599,30
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique			24 093,75	30 000,00		54 093,75
2161 - Œuvres d'art			21 600,00			21 600,00
2183 - Matériel informatique			16 205,97			16 205,97
21838 - Autre matériel informatique				6 300,00		6 300,00
2184 - Mobilier			212 600,72	14 850,00		227 450,72
2188 - Autres immobilisations corporelles - Installations, agencements et aménagements divers			34 003,76	113 000,00		147 003,76
2312 - Agencements et aménagements de terrains		597 129,44	578 756,66	386 700,00		1 562 586,10
<i>Pour rappel AP/CP votée en mars 2024</i>	<i>727 857,22</i>	<i>3 521 438,44</i>	<i>3 992 111,25</i>	<i>1 259 800,00</i>		<i>9 501 206,91</i>
<i>Pour rappel AP/CP votée en 2023</i>	<i>727 857,22</i>	<i>3 521 438,44</i>	<i>4 346 891,00</i>	<i>344 479,00</i>		<i>8 940 665,66</i>
<i>Pour rappel AP/CP votée en 2022</i>	<i>727 857,22</i>	<i>5 655 116,00</i>	<i>2 150 537,80</i>	<i>287 181,80</i>		<i>8 820 692,82</i>
<i>pour rappel AP/CP votée au en 2021</i>	<i>2 762 324,56</i>	<i>3 663 180,04</i>	<i>1 389 000,80</i>	<i>343 128,72</i>		<i>8 157 634,12</i>

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 voix Pour

3 contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI